



economiesuisse

Opinion

25 novembre 2002

Numéro22

Transports: l'initiative Avanti marque des points

Lors de la présente session des Chambres fédérales, le Conseil national va notamment se pencher sur l'initiative Avanti et sur son contre-projet. Déposée en novembre 2000, l'initiative Avanti vise à doter la route et le rail d'infrastructures appropriées. Elle exige plus particulièrement la suppression des goulets d'étranglements sur l'autoroute A1 ainsi que sur l'axe du Gothard.

Le Conseil fédéral juge ces propositions trop unilatérales. Il estime que la construction d'un deuxième tube au Gothard n'a rien d'urgent et que l'argent nécessaire pourrait être investi plus utilement ailleurs. C'est pourquoi il rejette l'initiative et lui oppose un contre-projet qui prévoit certes l'élimination des goulets d'étranglements sur le réseau des routes nationales, mais sans le percement d'une deuxième galerie routière au Gothard.

Malgré son importance pour le transit international, le tunnel routier du Gothard est utilisé principalement pour les déplacements en Suisse. Pour le Tessin, le Gothard reste l'axe principal vers le nord des Alpes. Un seul tube ne permet plus de faire face au trafic. Même si les mesures de régulation du trafic adoptées suite à l'incendie du 24 octobre 2001 ont permis une certaine normalisation, le problème des bouchons demeure, avec leur cortège de désagréments économiques et écologiques. Enfin la construction d'un deuxième tube au Gothard est indispensable pour des raisons de sécurité, tant il est manifeste que la sécurité est bien meilleure sur les routes aux courants de trafic séparés.

Contre l'avis du Conseil fédéral, la majorité de la Commission des transports du conseil national a repris, dans le contre-projet, la demande de deuxième galerie au Gothard figurant dans l'initiative Avanti. De plus, répondant en cela à une vieille revendication des milieux d'usagers de la route, elle a décidé, toujours contre la volonté du gouvernement, de constituer un fonds routier juridiquement indépendant, par analogie avec celui du secteur des transports publics. Ce fond accueillerait les quelque 3,7 milliards d'impôts sur les carburants accumulés à ce jour. Bref: le contre-projet englobe non seulement toutes les revendications d'Avanti, mais il va même au-delà!

Sans les chemins de fer, les routes et les innombrables infrastructures construites au fil des siècles, notre pays n'aurait pas atteint le niveau de vie qui est le sien. Comme nos prédécesseurs, nous devons avoir le courage d'investir pour améliorer les outils de notre mobilité. Quoique fortement endettés, les Vaudois viennent de montrer la voie avec leur M2. Il devrait être d'autant plus facile à la Berne fédérale de suivre cet exemple que les usagers de la route ont payé ces investissements par avance!

Jean-Claude Chappuis

Fédération des entreprises suisses
Verband der Schweizer Unternehmen
Federazione delle imprese svizzere
Swiss Business Federation

Carrefour de Rive 1
Case postale 3684 / CH-1211 Genève 3
Téléphone +41 22 786 66 81
Téléfax +41 22 786 64 50
www.economiesuisse.ch